

Document d'Entrée en Relation

Notre activité

TEMYS a été fondée pour fournir aux investisseurs privés, quel que soit leur revenu ou leur patrimoine, un conseil en investissement financier dans des solutions qui allient performance et sens.

Notre objectif est d'accompagner nos clients tout au long de leur vie à travers différentes étapes, notamment la création de patrimoine, son optimisation, la génération de revenus complémentaires et l'investissement de conviction.

Ce qui nous distingue :

“

Nous croyons en la force du collectif : l'épargne doit servir une économie plus engagée et être un outil d'évolution sociale et environnementale, capable d'apporter des réponses concrètes aux défis actuels et futurs.

”

Nos statuts légaux et autorité de tutelle

TEMYS Finance, SAS au capital de 1.000 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le n° 934 075 706. Son siège social est situé au 91 rue des Litanies 34830 Clapiers. Le site www.temys-group.com est hébergé par OVH (contact@temys-group.com).

TEMYS Finance est immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° 25002780, vous pouvez vérifier notre immatriculation sur le site internet de l'ORIAS (www.orias.fr) au titre des activités réglementées suivantes : Conseiller en Investissements Financiers (CIF).

TEMYS Finance est adhérente auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

TEMYS Finance exerce son activité de conseil de manière non indépendante au sens de la réglementation (article 325-5 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers), c'est-à-dire que dans le cadre de nos prestations de conseil, nous sommes rémunérés par rétrocessions de commissions par nos partenaires ou fournisseurs. Cette rémunération a pour objet d'améliorer la qualité de notre prestation et ne nuit pas au respect de notre obligation d'agir de manière honnête, loyale et professionnelle.

Les partenaires sociétés de gestion avec lesquels nous avons signé une convention de distribution :

INTERGESTION - NORMA CAPITAL - MATA CAPITAL - DARWIN - EURYALE - WENOVA - VASCO - FEVE - CVE - SOGENIAL - KYANEOS - MAGELLIM - TELAMON - MERCI PROSPER

Pourquoi investir avec Temys ?



Engagement

Nous agissons toujours avec loyauté pour défendre au mieux vos intérêts et vous apporter le meilleur service.



Sécurité

Nous n'encaissons jamais de fonds directement de votre part. Votre argent est investi directement chez nos partenaires.



Transparence

Nous communiquons de manière claire et lisible les informations vous permettant de prendre les bonnes décisions d'investissement.

Protection des données

Dans le cadre de ses prestations, TEMYS Finance est susceptible procéder au traitement de données personnelles intéressant le client, ce à quoi le client consent.

En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, TEMYS Finance s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre TEMYS Finance et son client, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Le client est informé qu'il a le droit de demander au responsable de traitement l'accès aux données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc...).

L'identité et les coordonnées du responsable de traitement au sein de TEMYS Finance sont les suivantes :

Antoine GUCEMAS - dpo@temys-group.com

Le client a le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :



Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy (TSA 80715) 75334 Paris Cedex 07

En résumé :



Protection des données

Les informations que vous partagez avec nous sont utilisées uniquement par TEMYS pour vous offrir des conseils sur mesure et adaptés à vos besoins. Pas question de les revendre ou de les prêter à quiconque ! Si vous réalisez une souscription, pas de panique : seules les données essentielles pour l'enregistrement de votre dossier seront communiquées à nos partenaires. Promis, on garde tout ça pour nous !

Mise à jour des informations

TEMYS Finance communique à ses clients toutes mises à jour de ces informations, sur leur espace dédié TEMYS. Les clients peuvent également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande auprès de TEMYS Finance.

Modes de communication

TEMYS Finance communique avec ses clients, sur demande via :

- Son site internet
- Courriel électronique
- Téléphone
- Rendez-vous en visioconférence
- Courrier postal

Information pratique

Afin de favoriser une communication réactive, TEMYS Finance vous recommande les échanges par courriel.

TEMYS Finance offre à ses clients un espace en ligne accessible sur le site du groupe TEMYS. Cet espace met en avant les solutions d'investissement sélectionnées par TEMYS Finance, ainsi qu'un espace personnel

qui regroupe les informations fournies lors du conseil, notamment la fiche d'information client et les divers documents fournis par le Conseiller.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Temys Finance dispose, conformément à la législation, d'une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ainsi que d'une Garantie Financière adéquate pour couvrir ses différentes activités. Ces couvertures répondent notamment aux exigences établies par le Code monétaire et financier ainsi que le Code des assurances. **Assurance civile professionnelle : MMA (N°112788909)**

Traitement des réclamations

Pour toute réclamation, le client s'adresse préalablement à TEMYS Finance afin de trouver une solution à l'amiable. La réclamation s'effectuant par email est adressée à : **contact@temys-group.com**

TEMYS Finance s'engage à :

- Accuser réception de la réclamation dans un délais de dix jours ouvrables ;
- Puis à y répondre dans un délais de deux mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si la réponse apportée à sa réclamation ne lui apparaît pas satisfaisante, le client peut saisir le médiateur de la consommation compétent suivant :

Conseiller en investissement financier (CIF)

Mme COHEN BRANCHE - Médiateur de l'AMF - 17 Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 2

Site internet

<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

Finance durable

TEMYS Finance a mis en place un processus de sélection des instruments financiers, tenant compte des facteurs de durabilité au sens de l'article 2, point 24 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.

Les facteurs de durabilité pris en compte par TEMYS Finance dans son processus de sélection des instruments financiers sont les suivants : les questions environnementales, sociales et de gouvernances, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Ces différents éléments vous seront expliqués dans le cadre du déroulement de notre mission.

Les informations communiquées dans ce Document d'Entrée en Relation sont des informations légales et réglementaires obligatoires qui vous permettent d'avoir une vision du périmètre d'activités de TEMYS Finance et des conditions d'exercice des différents métiers exercés. Les informations ci-après sont délivrées à l'attention du client par TEMYS et TEMYS Finance conformément aux dispositions des articles 325-5 et suivants du règlement général de l'AMF.